

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Projet de procès-verbal

Lundi 28 mars 2022 (10h00 – 13h30 CEST)

Zoom / Radisson Collection Hotel, Grand Place de Bruxelles (Hybride)

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (25.01.22) : adopté

Pierre Commère (ADEPALE), à propos du procès-verbal de la dernière réunion, attire l'attention sur la nécessité de vérifier les traductions de la référence au "kingfish" (thazard).

Le Secrétaire Général a indiqué qu'il attendait la réponse de M. Guus Pastoor (Visfederatie) concernant le nom scientifique de l'espèce, afin de corriger la référence.

Points d'action de la dernière réunion

- **Etat d'avancement de la décision prise lors de la dernière réunion : pour information**
- Groupe de Discussion sur le Tourteau :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, il est prévu de procéder à un échange de points de vue.
 - Point prévu à l'ordre du jour (11h30 CEST)
- Orientations stratégiques pour une aquaculture européenne durable et compétitive :
 - Le Secrétariat transmettra le rapport du Parlement européen sur le sujet.
 - En l'absence d'études sur la logistique dans le secteur de l'aquaculture, préparer une recommandation pour un sujet EUMOFA.
 - Projet de rapport transmis : 25 mars 2020
 - Point prévu à l'ordre du jour sur l'EUMOFA (10h15 CEST)
- Obligation de Débarquement :
 - Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire sur les effets socio-économiques perçus de l'obligation de débarquement.
 - Questionnaire transmis : 28 février - 10 mars 2022
 - Projet d'avis transmis : 18 mars 2022
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - Le Secrétariat et Europêche préparent une demande sur l'utilisation des données du Protocole de Kyoto sur les émissions à effet de serre du secteur de la pêche.
 - Point prévu à l'ordre du jour (12h50 CEST)



- Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture :
 - Dans le cadre du projet d'ordre du jour de la prochaine réunion, il est prévu d'organiser des présentations par d'autres États membres et des échanges de points de vue.
 - Invitations envoyées à plusieurs États membres
 - Point prévu à l'ordre du jour (10h45 CEST)
- Plans de Production et de Commercialisation :
 - Avant la prochaine réunion, Javier Ojeda (FEAP) et Pim Visser (VisNed) prépareront des modifications potentielles afin de mettre à jour les orientations et les bonnes pratiques.
 - Les modifications suggérées ont été transmises : 24 mars 2022

Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA)

- **Présentation de la mise en œuvre du programme de travail annuel et mise à jour des études suggérées par le représentant de la Commission.**

Le Président a rappelé que, le 10 septembre 2020, le MAC a adopté un avis à l'intention de la Commission, suggérant des études à entreprendre par l'EUMOFA. Plusieurs des études suggérées ont été entreprises et d'autres sont en cours de développement.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a expliqué que toutes les études suggérées ont été intégrées dans le programme de travail de l'EUMOFA pour la période allant de l'année 2020 à 2022. M. Vande Weyer a donné un aperçu du programme de travail pour l'année 2022 et des autres études en cours de réalisation. Au cours des derniers mois, l'EUMOFA a également fourni des informations concernant l'impact de l'invasion russe en Ukraine, de manière similaire aux informations fournies lors de la pandémie de COVID-19. Pour ce travail, l'EUMOFA se concentre sur les espèces particulièrement touchées par la guerre, notamment en ce qui concerne l'évolution des coûts des facteurs qui interviennent dans la chaîne de valeur.

M. Vande Weyer a souligné qu'en 2022, cinq analyses de la structure des prix seraient effectuées, à savoir : la dorade (publiée en janvier), le maigre, les huîtres cultivées, les moules cultivées sur corde et la grosse truite. Dans le cadre d'une étude interne, une cartographie du secteur de transformation de l'UE pourrait être réalisée. L'EUMOFA analyse, à des fins internes, la contribution aux APPD. Le rapport "Marché européen du poisson" devrait être publié en novembre. Un rapport sur le bilan de l'offre au niveau de l'UE et des États membres sera publié en juillet. L'EUMOFA fournit continuellement des informations pour les négociations sur les TAC et les quotas. Les profils des espèces seront mis à jour. Quelques semaines auparavant, une mise à jour des profils nationaux a eu lieu, qui sera complétée par une autre mise à jour plus tard dans l'année.

Pour ce qui est des activités de consolidation, l'EUMOFA fournit à la DG MARE des mises à jour mensuelles sur les flux commerciaux affectés par le Brexit. Une mise à jour de l'étude sur l'aquaculture biologique européenne est en cours de finalisation. L'EUMOFA organise régulièrement des séminaires en ligne, les "EUMOFA Talks", qui ont connu un certain succès. Le nombre de participants à ces séminaires en ligne n'a cessé de croître. Six "EUMOFA Talks" devraient avoir lieu au cours de l'année. Une nouvelle édition du rapport sur la Bioéconomie bleue est également prévue.



En ce qui concerne les études suggérées par le MAC dont la publication est prévue en 2022, une analyse thématique sur les analogues du caviar, à savoir les œufs de saumon (roes) et les œufs de truite, sera réalisée en juin, et une analyse thématique sur l'esturgeon en septembre. En mars 2022, l'EUMOFA a également publié une étude sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les espèces d'élevage, axée sur le turbot et le caviar.

- **Échange de points vues et voie à suivre**

Le Président s'est félicité des efforts déployés par la Commission pour prendre en compte les suggestions du MAC dans le programme de travail de l'EUMOFA, ainsi que de la possibilité d'échanger sur ce sujet. Le Président a demandé des informations concernant la disponibilité des études sur la logistique de l'approvisionnement en aquaculture, qui avait été abordée lors de la réunion de janvier 2022.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a souligné l'importance de garantir une perspective du marché dans les études demandées à l'EUMOFA. M. Vande Weyer a demandé des informations supplémentaires relatives à cette suggestion.

Bruno Guillaumie (EMPA) a expliqué que pour comprendre les flux de produits, il serait important d'étudier le circuit de distribution et de commercialisation de l'offre de produits aquacoles sur le marché. L'idée serait également de comprendre comment les producteurs complètent les ventes traditionnelles aux détaillants, par exemple en utilisant la vente directe et la vente en ligne. Dans le cas des produits du type mollusques, il a été difficile de mettre en œuvre les exemples mentionnés, car les transporteurs postaux refusent de transporter des colis contenant de l'eau. Il y a donc des problèmes liés à l'emballage et aux règles applicables. En outre, dans certaines zones géographiques de l'UE, il est difficile pour les produits du type mollusques et poissons d'atteindre les consommateurs, d'où la nécessité de comprendre ce "désert commercial".

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a indiqué que la DG MARE a demandé la réalisation d'une étude par l'EUMOFA portant sur l'évolution des pratiques de coopération tout au long de la chaîne de valeur, ce qui devrait permettre de mieux comprendre les conséquences sur la rentabilité pour les différents acteurs de la chaîne. Dans le contexte de l'invasion russe en Ukraine, cette question est d'autant plus pertinente. En ce qui concerne la recommandation visant à réaliser une étude sur l'approvisionnement en produits de l'aquaculture, M. Vande Weyer a recommandé au MAC de soumettre les spécifications techniques et le champ d'application de l'étude. Le représentant de la Commission a en outre fait savoir que, lors de la Seafood Global Expo, en avril 2022, il y aura une présentation sur les changements subis par le marché en raison de la pandémie de COVID-19, y compris en ce qui concerne les nouveaux canaux de commercialisation.

Le Président a remercié M. Vande Weyer pour avoir suggéré la présentation de spécifications techniques et a demandé à M. Guillaumie s'il était prêt à entreprendre ce travail.

Bruno Guillaumie (EMPA) a demandé à M. Vande Weyer de fournir un exemple de spécifications précédentes, afin de faciliter la préparation de cette présentation, qui aurait pour but de mieux



comprendre l'accessibilité des consommateurs aux produits de l'aquaculture dans différentes zones géographiques et canaux.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souligné que, dans le cas de l'Irlande, l'invasion russe en Ukraine entraîne des conséquences sur la logistique. Selon le cadre législatif actuel, des certificats sanitaires sont nécessaires pour l'exportation de produits aquacoles. L'organisation des transports pose des difficultés constantes, ce qui a un impact sur l'émission des certificats sanitaires. Lors de la pandémie de COVID-19, le nombre d'inspecteurs disponibles était insuffisant pour effectuer les contrôles nécessaires sur les produits. Les demandes doivent être faites cinq jours à l'avance, ce qui peut être difficile à respecter pour le secteur. M. Murphy a exprimé sa volonté de savoir si une flexibilité dans le calendrier était légalement possible.

Le Président a reconnu l'importance de la question soulevée par M. Murphy, mais a suggéré d'y revenir à un moment ultérieur, car elle était liée au cadre juridique et non à une étude de l'EUMOFA.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) a demandé des informations sur le processus d'examen de la qualité des études et des profils nationaux publiés par l'EUMOFA. Le profil allemand a été récemment mis à jour, mais il comprenait des données datant de 2016. Il manquait également des liens entre le secteur et le commerce de détail. M. Keller a souhaité connaître la différence par rapport aux données disponibles au niveau national, que la Commission ne semble pas utiliser. Les données au niveau national étant plus précises et plus récentes, M. Keller s'interroge sur la valeur ajoutée des profils nationaux. Il encourage les autres membres à vérifier les profils de leurs pays respectifs.

Pierre Commère (ADEPALE), bien que reconnaissant la pertinence et la quantité de documents produits par l'EUMOFA, a fait remarquer qu'en ce qui concerne les profils nationaux, les consultants engagés pour l'EUMOFA ne semblaient pas vérifier leurs conclusions auprès des professionnels du secteur. M. Commère a suggéré davantage d'interaction, afin d'améliorer la qualité des profils nationaux.

Christophe Vande Weyer (DG MARE), sur la possibilité de réaliser une étude sur les débouchés des produits aquacoles, s'est dit disponible pour fournir des exemples de spécifications techniques ainsi que pour organiser des réunions bilatérales, afin de déterminer la pertinence de l'étude et la disponibilité de l'EUMOFA. Concernant les conséquences du Brexit et l'évolution des flux commerciaux, M. Vande Weyer a expliqué que, dans les prochains mois, une étude de cas sur les flux commerciaux et l'évolution du marché au cours de l'année écoulée allait être publiée. En ce qui concerne les profils nationaux, M. Vande Weyer a pris note des observations formulées. La Commission est consciente que, au niveau national, les informations sont plus précises. La valeur ajoutée de l'EUMOFA est qu'il s'agit d'un exercice paneuropéen, de sorte que les profils puissent être comparés et normalisés. Afin de garantir la comparabilité, il convient d'utiliser les données disponibles les plus récentes pour chacun des États membres. Le processus de rédaction nécessite beaucoup de temps, puisque les profils doivent être préparés pour 27 États membres, et traduits dans toutes les langues officielles de l'UE. Le représentant de la Commission a déclaré être satisfait de la possibilité pour les membres de revoir les profils avant leur publication, ajoutant que la DG MARE serait disposée à partager les versions provisoires pour commentaires.



Le Président a salué la possibilité de s'engager avec les membres pour améliorer les profils nationaux.

Patrick Murphy (IS&WFPO), en ce qui concerne le commerce des moules, a souligné que, même au-delà de l'Accord de Commerce et de Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, il y avait des difficultés dans le contexte d'autres marchés, comme dans le cas de l'emballage et de l'eau, comme l'a mentionné M. Guillaumie précédemment.

Le Président a souhaité savoir, en ce qui concerne la fourniture d'informations sur l'impact de l'invasion russe en Ukraine, si l'EUMOFA allait se concentrer sur des sujets d'étude spécifiques.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a répondu que, en tenant compte des commentaires des membres et des autres parties prenantes, la DG MARE a préparé une liste d'espèces, de matières premières et de contributions sensibles. L'accent sera mis sur ces éléments sensibles, afin de suivre l'évolution de leur prix et de leur disponibilité. La Commission est consciente du risque élevé de pénurie de certaines matières premières. M. Vande Weyer a reconnu la difficulté de recueillir des données récentes sur le marché, les données officielles des États membres pouvant présenter un décalage de plusieurs semaines.

Pim Visser (VisNed) se demande s'il serait possible de faire la distinction entre les effets directs, comme les effets sur le marché, et les effets indirects, comme la pénurie d'huile de tournesol et les prix des carburants. M. Visser a indiqué qu'il serait difficile de distinguer les effets directs sur le marché de la crise actuelle et de la suppression en cours des restrictions COVID-19 à l'échelle européenne. Actuellement, les prix du poisson sont très élevés, mais les prix du carburant auront un effet considérable. M. Visser a souligné que la véritable crise avait lieu en Ukraine, compte tenu de l'invasion et de la destruction auxquelles le pays est confronté.

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)

- **Présentation des programmes nationaux**
- **Échange de points vues et voie à suivre**

Le Président a indiqué que les présentations des représentants des États membres ont été reportées à la réunion de mai 2022. Le Président a exprimé son appréciation pour la présentation faite par les représentants espagnols lors de la réunion précédente.

Groupe de Discussion sur le Tourteau

- **Échange de points de vue sur la réponse à l'avis sur la production et la commercialisation du tourteau au sein de l'UE avec le représentant de la Commission.**

Paulo Vasconcelos (DG MARE) a remercié le MAC, le CC Mer du Nord et le CC EOS pour les informations qu'ils ont fournies, reconnaissant l'importance du suivi des parties prenantes et des chercheurs scientifiques sur le sujet. L'avis couvrait plusieurs questions : informations de base, production de l'UE par les principaux pays impliqués dans le secteur de la pêche, baisse des captures



dans certaines zones nécessitant une surveillance accrue des débarquements, exportations vers la République populaire de Chine et Brexit.

En ce qui concerne les exportations vers la République populaire de Chine, M. Vasconcelos a expliqué que la Commission est consciente du problème lié aux niveaux de cadmium signalés dans la chair brune du tourteau. Les divergences entre les procédures analytiques appliquées par l'UE et par la Chine sont bien connues. Cette question est traitée directement par la DG TRADE, et non par la DG MARE. Concernant les questions liées à la pandémie de COVID-19, le représentant de la Commission a rappelé que les questions commerciales, douanières et fiscales étaient traitées par les DG MARE, TRADE et TAXUD. Le FEAMPA prévoit un financement pour les situations exceptionnelles, notamment les crises sanitaires, qui peuvent donner lieu à des régimes d'indemnisation spécifiques.

En ce qui concerne le Brexit et l'Accord de Commerce et de Coopération entre l'UE et le Royaume-Uni, M. Vasconcelos a souligné que, dans un avenir proche, les questions mentionnées seraient traitées de manière plus directe avec les homologues britanniques dans le cadre des attributions du Comité Spécialisé de la Pêche, qui se réunira plus régulièrement à partir du mois d'avril 2022.

Le Président a souligné l'importance des échanges avec les DG TRADE et TAXUD sur ce sujet. Le Président a reconnu les efforts déployés pour résoudre la question des tests de teneur en cadmium des produits exportés vers la Chine, même s'il n'y a pas eu de progrès significatifs.

Norah Parke (KFO) a remercié la Commission pour la réponse détaillée donnée à l'avis. Mme Parke a souligné que la question des tests de teneur en cadmium se pose depuis que le commerce s'est développé. Les États membres ont abordé le problème de manière individuelle avec la Chine. Si une approche commune à toute l'UE était adoptée, la situation serait peut-être plus facile à résoudre. Récemment, les autorités chinoises ont lancé une consultation publique sur la possibilité de faire passer le niveau autorisé de 0,5 mg par kg à 3 mg par kg, ce qui constituerait une augmentation significative, même si cela ne résoudrait pas entièrement le problème.

À l'heure actuelle, les exportateurs européens dénoncent un certain nombre de pratiques peu claires de la part des autorités chinoises. Dans certaines régions, les autorités acceptent sans problème les certificats sanitaires, alors que, dans d'autres, le tourteau exporté est mis en quarantaine et testé. Si le produit mis en quarantaine ne passe pas les tests chinois, il est détruit, ce qui représente un risque financier important pour les exportateurs européens. Mme Parke a insisté sur les problèmes associés aux règles relatives à la COVID-19, qui nécessitent le fractionnement des envois et l'ouverture des boîtes. Cela a un impact significatif sur la valeur économique du tourteau, puisque le tourteau doit être fourni vivant aux consommateurs de pays importateurs.

En ce qui concerne la production dans l'UE, Mme Parke a souligné le nombre croissant de pays impliqués dans la production de tourteau. Mme Parke a indiqué que, lors d'une récente réunion du CC EOS, elle a proposé de contacter les membres du Groupe de Discussion sur le Tourteau, afin de discuter des résultats de l'avis. Certains problèmes se posent en ce qui concerne la santé du stock et la disponibilité de l'espace maritime, compte tenu des restrictions en mer du Nord résultant du développement des parcs éoliens. Elle a proposé d'organiser un atelier d'ici l'automne 2022, axé en particulier sur le suivi scientifique du stock.



- **Voie à suivre**

Le Président a déclaré qu'il s'agit clairement de problèmes de gestion et de stocks qu'il convient d'aborder. Le Président a suggéré que, si le CC Mer du Nord et le CC EOS étaient d'accord, le MAC pourrait participer en tant qu'observateur aux travaux entrepris. Lors de la prochaine réunion, Mme Parke pourrait également faire le point sur l'éventuelle mise en place d'un nouveau Groupe de Discussion par le CC Mer du Nord et le CC EOS. Le Président a également suggéré que la question du commerce continue d'être traitée par le Groupe de Travail 2.

Pim Visser (VisNed) a mis l'accent sur la question du commerce du tourteau parmi les Etats membres exportant vers la Chine. Les Pays-Bas sont considérés comme étant un bon point central pour ce qui est des exportations vers la Chine, mais cela pose des problèmes au niveau des certificats sanitaires. Il ne devrait pas y avoir de restrictions à l'exportation de produits du marché commun, par exemple lorsque les autorités néerlandaises refusent de reconnaître les certificats sanitaires d'un autre État membre. M. Visser a également attiré l'attention sur la popularité croissante de la pêche au tourteau en mer du Nord, notamment grâce à la reconversion d'opérateurs néerlandais. Les gouvernements néerlandais, allemand et danois font preuve d'une grande ambition en matière d'espace à usages multiples pour les parcs éoliens et la pêche au tourteau. Les espaces à usages multiples représentent une opportunité pour la poursuite des opérations de pêche, malgré l'augmentation significative de l'espace occupé par les parcs éoliens. Cela pourrait également permettre d'autres formes de pêche passive ainsi que la culture des moules, assurant ainsi un approvisionnement en protéines de haute valeur.

Le Président a suggéré que la question commerciale mentionnée par M. Visser pourrait être abordée par le Groupe de Travail 2. Les autres questions seraient traitées de manière appropriée par le CC EOS et le CC pour la Mer du Nord.

Christine Absil (Good Fish) s'est interrogée sur le suivi scientifique des niveaux de cadmium, en particulier s'il existe des variations dans différentes zones géographiques, ce qui pourrait affecter le commerce.

Norah Parke (KFO) a expliqué que les niveaux de cadmium dans le Tourteau et autres crustacés ne constituent pas un problème environnemental. Il s'agit d'un élément physiologique des animaux. Par conséquent, il ne s'agit pas de niveaux de cadmium variables selon les zones géographiques. Les niveaux de cadmium varient en fonction de l'âge des animaux.

Le Président a suggéré que les questions commerciales soient traitées par le Groupe de Travail 2, tandis que, lors de la réunion de mai du Groupe de Travail 1, Mme Parke pourrait faire le point sur les travaux du Groupe de Discussion du CC EOS.

Obligation de Débarquement

- **Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat**



Le Président a rappelé qu'un questionnaire a été transmis aux membres pour la période du 28 février au 10 mars 2022 concernant la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Des réponses ont été soumises par FECOPESCA, OPP72, OPP Lugo / AVOCANO, AIPCE-CEP, Good Fish, et Omega3 PO. Sur la base de ces réponses et des discussions précédentes, un projet de texte a été communiqué le 18 mars 2022. D'après les réponses, le débarquement de captures dont la taille est inférieure à la taille minimale de référence de conservation n'a pas d'effets significatifs sur le marché. Le questionnaire a également démontré que peu d'informations sont disponibles. Dans le cadre de l'examen du projet d'avis, le Président a encouragé les membres à se concentrer sur l'évaluation des effets sur le marché de l'obligation de débarquement, en particulier le débarquement de captures dont la taille est inférieure aux Tailles Minimales de Référence de Conservation.

- **Examen du projet d'avis et voie à suivre**

Le Président a donné un aperçu des informations de base. Le Groupe de Travail a procédé à l'examen, paragraphe par paragraphe, du projet de recommandations.

Jarosław Zieliński (PSPR) a souligné le rôle des espèces pélagiques en tant que ressources stratégiques pour la production de réserves alimentaires, comme le démontrent la pandémie de COVID-19 et l'invasion russe en cours en Ukraine. M. Zieliński a attiré l'attention sur un récent atelier réunissant des experts de l'AECP, qui ont reconnu que le secteur pélagique de la mer Baltique respecte l'obligation de débarquement. Cela démontre la durabilité de la pêche, notamment du sprat et du hareng, et des produits correspondants. M. Zieliński a indiqué que, la semaine précédente, le CC pour la mer Baltique avait adressé une déclaration au directeur général de la DG MARE, M. Vitcheva. Dans cette déclaration, il exprimait sa déception quant au fait que, dans le contexte de l'obligation de débarquement et du règlement sur les mesures techniques, le CC pour la mer Baltique n'avait pas été consulté au sujet d'un projet d'acte d'application du Règlement sur les Mesures Techniques.

Le Président a demandé des informations supplémentaires sur le lien avec le projet d'avis.

Jarosław Zieliński (PSPR) a expliqué que sa précédente intervention avait pour but de fournir des informations générales concernant la mise en œuvre de l'obligation de débarquement.

Le Président a suggéré que le point concernant la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans la mer Baltique pourrait être inclus dans le projet de texte en tant qu'information générale, tandis que le point concernant la déclaration du CC pour la mer Baltique semblait ne pas relever de la compétence du MAC.

Pim Visser (VisNed) a souligné la nécessité de préciser que les captures dont la taille est inférieure à la taille minimale de référence pour la conservation ne peuvent être commercialisées pour être consommées directement par les Hommes. Il ne faut pas créer un marché pour les poissons trop petits. Il n'est pas rentable de capturer des poissons trop petits. En ce qui concerne le projet de recommandation a), M. Visser suggère d'inclure une référence aux débouchés à des fins autres que la consommation humaine directe, conformément à l'article 15 du Règlement sur les Mesures Techniques. M. Visser a fait valoir que, sans les exemptions actuellement en place, la situation serait beaucoup plus complexe.



Le Président a suggéré d'inclure dans le projet de recommandation b) une référence à l'existence d'exemptions spécifiques dans différentes zones géographiques.

Pierre Commère (ADEPALE) a exprimé son désaccord avec la formulation du projet de recommandation c). La référence à "l'écart entre l'offre et la demande" semble répondre à une logique de marché. La référence à la "durée de conservation des produits" donne l'impression que cela fait référence aux supermarchés. M. Commère a souligné qu'il s'agit de produits qui ne bénéficient pas d'une commercialisation. L'objectif est d'éviter de débarquer des poissons dont la taille est inférieure à la taille minimale de référence de conservation, donc il ne faut pas faire référence à une "demande". En ce qui concerne la dernière phrase, il faudrait faire référence à la conservation après le débarquement, c'est-à-dire à la stabilisation des produits.

Le Président partage l'avis de M. Commère concernant le projet de recommandation c). Les réponses au questionnaire montrent qu'il n'y a pas de problèmes de commercialisation liés aux captures inférieures à la taille minimale de référence de conservation, il n'est donc pas nécessaire de "combler le fossé entre l'offre et la demande".

Emiel Brouckaert (OEAP) a souligné que l'objectif principal est d'éviter et de minimiser les captures non désirées. M. Brouckaert a suggéré d'inclure une référence à cet objectif dans le paragraphe d'introduction de la section des recommandations.

Le Président a suggéré la suppression des passages suivants : "afin de combler l'écart entre l'offre et la demande" et "y compris pour améliorer la durée de conservation des produits". Dans la référence à "l'infrastructure et le matériel nécessaires", il faudrait préciser que c'est "si nécessaire". Le Président a également suggéré l'ajout d'une phrase sur la façon dont, sur la base des connaissances recueillies par le MAC, la présence sur le marché de poissons dont la taille est inférieure aux Tailles Minimales de Référence de Conservation ne semble pas être significative.

Pim Visser (VisNed) a souligné que ces produits doivent être transformés, mais qu'il n'y a pas de capacité de transformation. Il conviendrait de faire référence à la nécessité de mieux connaître l'existence de capacités de transformation, ainsi que la capacité du marché à absorber les captures débarquées dont la taille est inférieure aux Tailles Minimales de Référence de Conservation, en particulier si celles-ci ne sont pas économiquement viables en raison des faibles volumes débarqués. M. Visser a expliqué qu'aux Pays-Bas, une partie de ces captures était destinée à l'alimentation de la production de fourrure, mais que cette dernière a été fermée. Cela signifie qu'il pourrait y avoir des débouchés insuffisants pour transformer les captures débarquées.

Le Président a suggéré de faire mention de ce qui suit : "notamment la capacité de traitement".

Emiel Brouckaert (OEAP), concernant le projet de recommandation d), s'interroge sur le sens du terme "régulier".

Le Secrétaire général a répondu que l'objectif du projet de paragraphe était que les contrôles de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement aient lieu dans le cadre d'activités de contrôle



préexistantes, ce qui signifie que l'opérateur ne serait pas soumis à un contrôle supplémentaire consacré uniquement à l'obligation de débarquement par les autorités de contrôle.

Le Président a rappelé que ce paragraphe s'inspirait d'une des réponses au questionnaire. Le Président a ajouté que, en vertu du Règlement de Contrôle de la Pêche, les activités de contrôle sont déjà censées se dérouler simultanément.

Nicolás Fernández (OPP72) a exprimé son soutien à la formulation du projet de recommandation d). Il ne devrait pas y avoir de contrôle spécifique pour la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Celui-ci devrait être inclus dans le cadre d'autres activités de contrôle.

Le Groupe de Travail a accepté les modifications proposées. Le Groupe de Travail a également convenu d'une consultation écrite d'urgence pour confirmer la reformulation avant de procéder à la présentation du projet d'avis au Comité Exécutif.

Plans de Production et de Commercialisation

- **Présentation des modifications potentielles visant à mettre à jour les orientations et les bonnes pratiques du MAC par Pim Visser (VisNed) et Javier Ojeda (FEAP)**

Le Président a rappelé que Pim Visser (VisNed) et Javier Ojeda (FEAP) ont accepté d'analyser les orientations et les bonnes pratiques relatives aux Plans de Production et de Commercialisation, afin de tenir compte du règlement du FEAMPA. Les modifications suggérées par M. Visser et M. Ojeda ont été transmises le 24 mars 2022. Des commentaires ont été reçus par courriel de la part de Sergio López García (OPP Lugo) et Bruno Guillaumie (EMPA). Le Président a encouragé les membres à faire part de leurs suggestions, afin que le texte puisse être modifié lors des réunions de mai ou de septembre.

Javier Ojeda (FEAP) a déclaré que la majorité du document correspond à la réalité et qu'il doit donc être maintenu. La première modification consistait à incorporer des références au règlement du FEAMPA. La deuxième modification visait à signaler une lacune concernant les OP transnationales, dans le contexte des Plans de Production et de Commercialisation. La transnationalité était déjà prévue dans le système initial et plusieurs OP transnationales ont été constituées. Cela signifie essentiellement qu'une OP nationale peut admettre des membres d'un État membre voisin. Dans le secteur de l'aquaculture, il existe des possibilités intéressantes de coopération entre les OP, mais il manque une solution réalisable pour que ces OP y prennent part. M. Ojeda a proposé d'inclure un paragraphe expliquant la situation et les solutions possibles.

- **Échange de points vues et voie à suivre**

Le Président a approuvé le point de vue de M. Ojeda sur les OP de transition, mais se demande s'il ne serait pas plus approprié de traiter cette question en la séparant du document sur les orientations et les bonnes pratiques. Le document est censé s'adresser aux OP du secteur de la pêche et de l'aquaculture lors de l'élaboration de leurs Plans de Production et de Commercialisation. Il serait plus approprié d'adresser les problèmes de transnationalité à la Commission. Le Président a suggéré que



le document mentionne le changement de la nature obligatoire à volontaire du financement des PPC par les Etats membres.

Bruno Guillaumie (EMPA) a convenu que la question de la transnationalité, qui est pertinente à la fois pour les OP et les organisations interprofessionnelles, devrait être traitée séparément, par exemple par l'adoption d'un avis sur le sujet.

Sergio López García (OPP Lugo) a fait valoir que le moment était opportun pour procéder à une révision du document. Les suggestions de M. Ojeda et de M. Visser portent principalement sur les aspects réglementaires et sur la question de la transnationalité. M. López propose d'inclure d'autres points, par exemple les indicateurs et les organes de gestion. Dans le cas de l'Espagne, il existe différents niveaux géographiques dans les organes de gestion. La décision concernant le financement de certaines mesures peut être prise par une autorité régionale ou par l'autorité nationale. Il serait utile de disposer de critères unifiés, afin d'assurer une égalité de traitement et de mettre en évidence les différences entre les pays.

Juana María Parada (OR.PA.GU.) partage les avis exprimés par M. López et M. Ojeda. Mme Parada a déclaré que la question de la transnationalité était tout à fait pertinente et qu'elle n'était pas entièrement traitée par la PCP. Il serait bon que le MAC l'aborde séparément du document sur les orientations et les bonnes pratiques. Concrètement, les associations transnationales sont dans une situation incertaine.

Javier Ojeda (FEAP) est d'accord pour traiter la question de la transnationalité séparément, car il s'agit d'une question importante à laquelle sont confrontées de nombreuses OP. Néanmoins, les orientations et les bonnes pratiques devraient comporter une référence au cadre actuel de la dimension transnationale des OP.

Nicolás Fernández (OPP72) partage l'avis de M. López quant à l'importance de cette révision.

Pedro Luis Casado López (OPP80) a convenu de l'importance de la question de la transnationalité.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a fait remarquer qu'il pourrait être utile d'examiner les orientations sur les OP transnationales publiées par la Commission, qui font suite à une étude menée deux ans auparavant sur ce sujet.

Bruno Guillaumie (EMPA) a attiré l'attention sur le rapport final du projet pilote de la plateforme européenne des organisations de producteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le Président a proposé, comme voie à suivre, la préparation d'un projet d'avis sur la transnationalité par M. Ojeda en coordination avec le Secrétariat. En ce qui concerne la révision du document sur les orientations et les bonnes pratiques, le Président a proposé que M. Ojeda et M. Visser, en coordination avec M. López, le Secrétariat et lui-même, mettent à jour le document avant la réunion du mois de mai.

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE



- **Examen de la position officielle avant les réunions du CSTEP**

Le Président a rappelé que, comme convenu précédemment, le Secrétaire et lui-même participeront, en tant qu'observateurs actifs, à la réunion du CSTEP sur le rapport économique annuel qui se tiendra du 13 au 17 juin 2022.

Daniel Voces (CSTEP) a rappelé que, lors de la précédente réunion, suite à la présentation de l'expert du CSTEP, Europêche a suggéré la rédaction d'une lettre à la Commission concernant le calcul des émissions de gaz à effet de serre par la flotte de pêche. M. Voces a présenté une proposition de projet de lettre. En ce qui concerne la réduction des émissions à effet de serre, ainsi que de la consommation de carburant par la flotte de pêche, les données du CSTEP ne datent que de 2009. Dans le cadre du Pacte Vert européen et du programme "Fit for 55", l'ambition de la Commission est de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Afin de bien comprendre si les objectifs ont été atteints, il convient d'utiliser les données disponibles. En vertu du protocole de Kyoto, les États membres sont tenus de rendre compte des émissions produites par les différents secteurs. Par conséquent, il conviendrait que la DG MARE et le CSTEP se mettent en relation avec la DG CLIMA afin de détailler les émissions à effet de serre du secteur de la pêche. Les données devraient être mises à la disposition des services de la Commission et des parties prenantes.

- **Échange de points vues et voie à suivre**

Le Secrétaire général a suggéré de reformuler le document sous la forme d'un avis destiné à la Commission, qui contiendrait des suggestions que la Commission pourrait examiner avec le CSTEP.

Pim Visser (VisNed) a suggéré, pour des raisons de calendrier, de passer par une procédure écrite.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a souligné que le travail du CSTEP sur le rapport économique annuel est exclusivement basé sur le cadre de collecte des données.

Le Président a attiré l'attention sur une autre question à soulever lors de la réunion du CSTEP, à savoir celle des déductions pour amortissement et de la dépréciation du capital. Un nouveau navire peut bénéficier de déductions pour amortissement allant jusqu'à 15 millions d'euros, qui peuvent être "amorties" en un an, ce qui se traduit par un effet significatif sur la marge brute globale du navire. Le CSTEP est conscient de ce problème, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour le résoudre. La méthode de calcul utilisée par le CSTEP peut donner des résultats faussés étant donné la manière dont les déductions pour amortissement et la dépréciation sont traitées. Il serait donc utile de discuter de la manière de régler ces anomalies. Le Président a déclaré que la question du carburant devrait également être soulevée au CSTEP. L'année précédente, le rapport du CSTEP comprenait un chapitre sur le Brexit, que le Président espère voir maintenu.

Pim Visser (VisNed) s'est interrogé sur la possibilité pour les membres individuels de contacter des spécialistes nationaux impliqués dans ce domaine. Dans le cas des Pays-Bas, les instituts économiques ont préparé une normalisation de l'amortissement du capital.



Le Président a reconnu que cela pourrait être utile, même s'il serait néanmoins nécessaire que le MAC en discute avec le CSTEP, afin de garantir une solution dans l'ensemble de l'UE.

Emiel Brouckeart (OEAP) a souligné, en ce qui concerne les sujets à soumettre au CSTEP, l'importance de maintenir les exercices de prévision immédiate et de prévisions futures.

Politique Commune de la Pêche et Organisation Commune du Marché

- **Etat des lieux sur l'adoption du conseil - information**
- **Échange de points vues et voie à suivre**

Le Président a remercié les membres pour le travail accompli dans la rédaction des avis sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche et sur l'Organisation Commune de Marché. Des réunions extraordinaires ont eu lieu en février 2022. Plusieurs consultations écrites ont eu lieu. L'avis sur la Politique Commune de la Pêche a été adopté le 23 mars 2022. L'adoption par le Comité Exécutif de l'avis sur l'organisation commune de marché est en cours.

Questions diverses

Aucune.

Résumé des points d'action

- Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) :
 - Projet d'avis demandant une étude sur les débouchés des produits de l'aquaculture qui sera préparée par Bruno Guillaumie (EMPA) et Javier Ojeda (FEAP), en coordination avec le Secrétariat, suite à la fourniture par la DG MARE d'un modèle de spécifications techniques.
 - Le Secrétariat se coordonnera avec la DG MARE sur la possibilité pour les membres du secteur de fournir des commentaires sur les projets de profils nationaux.
- Groupe de Discussion sur le Tourteau :
 - Les questions liées au commerce seront traitées par le Groupe de Travail 2.
 - La coopération doit être maintenue avec le CC EOS et le CC Mer du Nord sur leurs actions futures.
- Obligation de Débarquement :
 - Projet d'avis à modifier et à transmettre par procédure écrite en priorité.
- Plans de Production et de Commercialisation :
 - Javier Ojeda (FEAP), en coordination avec le Secrétariat, doit préparer un avis sur la transnationalité.
 - Javier Ojeda (FEAP), Pim Visser (VisNed), Sergio López (OPP Lugo), le Président et le Secrétariat continueront à mettre à jour le document sur les orientations et les bonnes pratiques, avant la réunion du mois de mai.



- Pour la réunion du mois de mai, il faudra demander au représentant de la Commission de présenter le rapport final du projet pilote sur la plateforme de l'UE relative aux OP du secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - Projet d'avis à préparer, en tenant compte du projet de lettre préparé par Europêche, et d'autres sujets soulevés (dépréciation du capital, carburant, Brexit, prévisions actuelles/prévisions futures).

Draft



Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Membre
Alexandre Rodríguez	Long Distance Advisory Council (LDAC)	Observateur
Antonia Leroy	WWF	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council	Secrétariat
Benoît Guerin	BG Sea Consulting	Observateur
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Daniel Voces	Europêche	Membre
Daniel Weber	European Fishmeal	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPF)	Membre
Francisco Lahoz Molina	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Garazi Rodríguez	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Guus Pastoor	Visfederatie	Membre
Jaroslav Zieliński	Polskie Stowarzyszenie Przetworców Ryb (PSPR)	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Jérémie Souben	Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale (FEDOPA)	Membre
Jeroen Loog	Netherlands	Observateur
Jérôme Dorgelo	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Joash Mathew	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
José Basilio Otero Rodríguez	Federación Nacional de Cofradías de Pescadores (FNCP)	Membre
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cádiz (FECOPESCA)	Membre
Juana María Parada Guinaldo	Organización de Palangreros Guardeses (OR.PA.GU.)	Membre
Julio Morón Ayala	Organización Productores Asociados Grandes Atuneros Congeladores (OPAGAC)	Membre
Louis Lambrechts	WWF	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Marta Moren Abat	European Commission	Expert
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Mike Turenhout	Visfederatie	Membre
Nicolás Fernández Muñoz	Organización Productores Pesqueros Artesanales Lonja de Conil (OPP72)	Membre
Noémie Jegou	Market Advisory Council	Secrétariat
Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Pablo Iraeta	Spain	Observateur
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation (IS&WFPO)	Membre
Paulo Vasconcelos	European Commission	Expert
Pedro Luis Casado López	Asociación de Armadores Punta del Moral (OPP80)	Membre
Pierre Commère	Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Pim Visser	VisNed	Membre
Poul Melgaard Jensen	Danish Seafood Association	Membre
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Chaise
Sergio López García	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OPP-07-LUGO)	Membre
Thomas Kruse	Danish Fishermen P.O.	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	Asociación Española de Mayoristas, Importadores, Transformadores y Exportadores de Productos de la Pesca y Acuicultura (CONXEMAR)	Membre

